

# FICHE MANDAT

## Garantie sociale des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants - GSC



### Instance concernée

Conseil d'administration et bureau de l'association Garantie sociale des chefs d'entreprise et des cadres dirigeants (GSC).

### Direction du Medef référente

La Direction des Relations sociales et Politiques d'emploi assure la coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.

*Contact : Pierre-Matthieu JOURDAN, Directeur des Relations sociales et Politiques d'emploi ([pmjourdan@medef.fr](mailto:pmjourdan@medef.fr)).*

### Textes de référence

[Statuts de la GSC.](#)

### Mission générale

Le régime GSC propose une couverture d'assurance en cas de perte involontaire d'emploi. La GSC assure ainsi une indemnité proportionnelle aux revenus antérieurs à ceux qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance chômage de droit commun (Unédic / Pôle Emploi) : dirigeants mandataires sociaux, travailleurs non-salariés, entrepreneurs individuels et créateurs/repreneurs d'entreprises.

En garantissant le maintien d'un certain niveau de revenu pendant une période définie, la GSC permet de transformer le risque de perte d'emploi en opportunité de rebondir. La GSC est un élément de sécurisation des périodes de transitions, fréquentes et inévitables dans la vie d'un entrepreneur.

La GSC couvre le dirigeant d'entreprise dans tous les cas de perte involontaire d'emploi à la suite :

- d'une révocation ou du non-renouvellement de son mandat ;
- d'une cessation d'activité sous contrainte économique : liquidation judiciaire, dissolution anticipée, restructuration, fusion ou cession de l'entreprise.

Née il y a 40 ans de la volonté commune des organisations patronales interprofessionnelles (MEDEF, CPME et U2P) et des branches professionnelles, l'association GSC promeut l'offre qu'elle a souscrite auprès d'un groupement d'assureurs dont Groupama SA est l'assureur apériteur, et veille aux intérêts des dirigeants affiliés. GAN assurances, filiale de Groupama SA, assure la gestion et la relation client (affiliation, indemnisation, coordination des réseaux de distribution, etc.). **La GSC est un service exclusivement réservé aux adhérents des organisations patronales et professionnelles**

### Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 21 membres au plus, répartis en pratique de la façon suivante :

- **5 membres représentant le MEDEF ;**
- 5 membres représentant la CPME ;
- 2 membres représentant l'U2P ;
- 5 membres désignés parmi les membres fondateurs (**3 MEDEF + 2 CPME**) ;
- 4 membres désignés parmi les membres adhérents et/ou adhérents travailleurs non-salariés (**3 MEDEF + 1 CPME**).

**En conséquence, il appartient au MEDEF de désigner 11 administrateurs, dont le candidat à la Présidence.**

**Le Président, représentant légal de l'association, doit, dans la mesure où l'association exerce une activité d'intermédiation en assurance et conformément aux dispositions du code des assurances (articles R.512-10, R.511-2, I, 3°, R.512-8), remplir un certain nombre de conditions en termes de diplômes, expérience professionnelle, ou formation professionnelle.**

Ainsi, selon l'article R.512-10 précité, le représentant légal de l'intermédiaire d'assurance qu'est la GSC doit justifier :

- soit d'un stage professionnel d'une durée raisonnable et suffisante sans pouvoir être inférieure à 150 heures. Le stage, dont les principes sont fixés à l'article R. 512-11, doit être effectué auprès d'une entreprise d'assurance ou d'un intermédiaire visé aux 1° à 4° du I de l'article R. 511-2 ou auprès d'un centre de formation choisi par l'employeur ou le mandant ;
- soit d'un an d'expérience en tant que cadre dans une fonction relative à la production ou à la gestion de contrats d'assurance ou de capitalisation, au sein d'une entreprise d'assurance ou d'un intermédiaire mentionnés aux 1° à 4° du I de l'article R. 511-2 ;
- soit de deux ans d'expérience dans une fonction relative à la production ou à la gestion de contrats d'assurance ou de capitalisation au sein de ces mêmes entreprises ou intermédiaires ;
- soit de la possession d'un diplôme, titre ou certificat mentionné sur une liste fixée par arrêté pris par les ministres chargés de l'économie et de l'éducation (niveau Master (bac +5), quelle que soit la spécialité, niveau licence spécialisée finances, banque, assurances, immobilier (spécialité de formation 313), niveau III de la nomenclature de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (équivalent BTS), enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (liste des diplômes consultable sur [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)), spécialisé finances, banque, assurances, immobilier (spécialité de formation 313), certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistré au RNCP et spécialisé finances, banque, assurances, immobilier (spécialité de formation 313).

**Président actuel : Anthony Streicher, MEDEF.**

## **Composition actuelle de la délégation MEDEF**

**Au titre du MEDEF (5 membres) :**

- Anthony Streicher (MEDEF Yvelines)
- Gilles Duhamel (MEDEF Manche)
- Jean-Luc Guedon (MEDEF Anjou)
- Philippe Neys (MEDEF Nouvelle Aquitaine / MEDEF Pays-Basque)
- Pierre-Matthieu Jourdan (MEDEF)

**Au titre du collège MEDEF des membres fondateurs (3 membres) :**

- Florence Buisson (UIMM)
- Magali Sagny (FFB)
- Philippe Algranti (FCD)

**Au titre du collège MEDEF des membres adhérents et/ou adhérents travailleurs non-salariés (3 membres) :**

- Alexis Deray (MEDEF Lille Métropole)
- Dyna Peter-Ott (MEDEF Alsace)
- Hugues de Mourgues (MEDEF Paris)

## **Composition du Bureau**

Le bureau est composé de **4 membres** dont :

- **2 membres choisis parmi les représentants du MEDEF** (Président et Trésorier) ;
- 1 membre choisi parmi les représentants de la CPME (Vice-Président) ;
- 1 membre choisi parmi les représentants de l'U2P (Secrétaire).

## **Durée du mandat**

La durée du mandat est de 3 ans.

## Fréquence des réunions du CA

Autant de fois qu'il est nécessaire et au moins deux fois par an.

## Chiffres clés

A fin 2020 :

- près de 12 000 affiliés au régime GSC ;
- 55 M€ de cotisations appelées ;
- 50 M€ de prestations versées ;
- 1 M€ de budget ;
- 8 collaborateurs.

## Enjeux de la mandature à venir

Dans un contexte de réforme de l'assurance chômage qui a vu la mise en place (contre la volonté du MEDEF, de la CPME et de l'U2P) d'une prestation forfaitaire à destination des travailleurs indépendants qui ne répond pas aux problématiques des entrepreneurs en difficulté, les enjeux majeurs de la mandature à venir sont notamment les suivants :

- poursuivre et renforcer la campagne de communication autour de la GSC, afin de renforcer l'image et la place de ce régime patronal auprès du public bénéficiaire potentiel, mais également auprès des pouvoirs publics ;
- réussir la généralisation de la nouvelle offre de prestations et développer des nouvelles actions de commercialisation, en associant l'ensemble des parties prenantes (adhérents MEDEF, assureur apériteur, association GSC) ;
- poursuivre le travail engagé avec l'assureur apériteur sur la sécurisation des processus de gestion en back office.